

## SOINS À DOMICILE

# Un objectif majeur

● « Le projet de loi sanitaire programmé pour la prochaine session de l'APN. »

«Le projet de loi sanitaire est un projet important, un projet de société, il mérite toute l'attention, non seulement celle des députés, mais aussi celle des citoyens. Il va être discuté au cours de la prochaine session parlementaire.» Telles sont les précisions émises par le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, M. Abdelmalek Boudiaf, qui s'est exprimé, hier, en marge de la journée d'étude sur l'hospitalisation et les soins à domicile, à l'Institut national de santé publique. Il a assuré que «le projet n'a été ni retiré ni annulé», mais que le contexte actuel ne permettrait pas de le présenter devant le Parlement. En effet, «cela a coïncidé avec la présentation de plusieurs projets de loi ainsi que la période de préfectorale», a-t-il justifié, affirmant que la présentation dans la prochaine session permettra de l'étudier et de la débattre en profondeur. Cette loi mérite d'être débattue, critiquée et enrichie», a-t-il dit.

Ce projet de loi, selon M. Boudiaf, a suivi le processus constitutionnel normal relatif à tout texte de loi, après son examen par le Conseil des ministres, qualifiant la mouture de «très importante, car au diapason des mutations en cours dans le domaine». Il a estimé que ce report «ne portera pas préjudice à ce projet de loi, en phase avec les développements enregistrés dans le secteur de la santé». Le ministre de la Santé a réitéré, à cette occasion, le fait que la nouvelle loi sur la santé n'a pas remis en cause la gratuité de la médecine, considérée comme étant «à la base même de la politique sociale en Algérie».



Ph: Nacéra

Revenant sur la journée d'étude sur l'hospitalisation et les soins à domicile, le ministre a présenté les grandes lignes de la politique de soins à domicile initiée par son département. «Le concept du soin à domicile requiert une place particulière d'aujourd'hui dans notre système de santé, résultant d'une transition épidémiologique et d'une espérance de vie plus importante, nécessitant ainsi une prise en charge des besoins en santé plus adaptée», a-t-il indiqué. Il explique que ce dispositif, mis en œuvre en Algérie en 2014, suscite un intérêt croissant des concitoyens, qui sont de plus en plus demandeurs de ce type de prestations de soins, et la demande est de plus en plus importante, et ce dans les deux secteurs, public et privé. Cette nouvelle offre de soins, a-t-il poursuivi, «était tributaire d'une restructuration et d'une nouvelle organisation, laquelle a été généralisée à l'ensemble des structures de santé de proximité». En effet, depuis l'avène-

ment de l'année 2016, plus de 78% des établissements publics de santé de proximité assurent cette activité de soins à domicile, elle est prescrite, notamment, pour les personnes âgées, handicapées, présentant une affection longue durée, «maladies chroniques», ou pour des personnes dépendantes ayant perdu l'autonomie.

Les soins à domicile sont le plus souvent des soins infirmiers assurés essentiellement par un personnel paramédical qualifié, et ces soins sont délivrés sur prescription médicale.

### 26.000 patients ont bénéficié de l'hospitalisation à domicile

Présentant un bilan sur la réalité du soin à domicile en Algérie, le directeur général des structures de la santé, M. Mohamed El-Hadj, précise que 26.000 patients ont bénéficié des services de soins à domicile depuis le lancement de ce service en 2015. Le responsable a fait savoir que les

équipes médicales chargées de ces missions ont effectué pas moins de 7.700 interventions à travers le pays. «Ces interventions ont été effectuées dans 672 communes réparties à travers 47 wilayas», a-t-il dit. M. El-Hadj a souligné que le ministère de la Santé ambitionne une extension des actes prodigués à domicile pour l'année 2017. Des actes qui vont s'étendre aux soins ponctuels et continus, voire aux soins de réadaptation et réhabilitation à domicile. «À cela s'ajoute leur intérêt économique, vu que le recours aux soins à domicile est moins coûteux que l'hospitalisation conventionnelle. C'est donc un levier intéressant de maîtrise des dépenses de santé, tout en garantissant aux patients des prestations médicales et paramédicales de qualité, avec un objectif primordial : fournir aux patients algériens la meilleure prise en charge médico-sociale.»

### Soins à domicile en oncologie et convention entre Astra Zeneca et le ministère de la Santé

Par ailleurs, et au cours de cette rencontre, on apprendra que le laboratoire Astra Zeneca, société biopharmaceutique mondiale axée sur l'innovation, notamment en oncologie, apporte sa contribution dans le cadre du plan cancer national qui repose sur les piliers stratégiques définis par le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière. C'est dans le cadre d'une convention signée qu'Astra Zeneca soutient la mise en place d'un programme de soins à domicile pour les

patients atteints de cancer en Algérie.

Ce projet, réalisé en toute indépendance sur le terrain par la société Clinica Group, société algérienne agréée par le MSPRH, permet d'offrir des soins infirmiers et un soutien psychologique aux patients algériens atteints de cancer et à leur entourage, et ce à titre gracieux. Une réflexion a été menée afin d'optimiser le nombre de visites pouvant être effectuées durant les jours ouvrés de la semaine afin de répondre au maximum de demandes. À ce jour, 616 patients ont bénéficié de soins infirmiers à domicile, et 443 personnes (patients ou leur entourage) ont pu bénéficier d'entretiens de soutien psychologique. Au total, ce sont 4.432 visites à domicile, 17.957 actes de soins et 2.352 entretiens psychologiques qui ont pu être effectués au domicile des patients.

D<sup>r</sup> Habib Bennaceur, directeur général d'Astra Zeneca Afrique du Nord et de l'Ouest, a déclaré : «Notre démarche, centrée autour des patients, en règle générale, et ceux atteints de cancer, en particulier, ainsi que le soutien apporté à la conduite de ce programme, illustre la forte implication et l'engagement citoyen d'Astra Zeneca auprès du MSPRH afin d'améliorer la vie des patients et leur qualité de vie. Nous travaillons en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes en Algérie dans un seul et même objectif : améliorer la santé des patients algériens. C'est dans cette optique qu'Astra Zeneca apporte sa contribution dans le cadre du plan national de lutte contre le cancer.»

Sarah A. Benali Cherif